

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

15/12/2023

Date d'affichage :

15/12/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°094/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DEFENSE INCENDIE DE LA GARENNE

La commune souhaite engager des travaux de mise aux normes de la défense incendie de la Garenne.

Le lieu-dit de la Garenne est relié au réseau de la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes. Or, ce réseau n'est pas dimensionné pour assurer la défense incendie. Ce point a été relevé dans le rapport de visite du service départemental d'incendie et de secours.

Les travaux envisagés consistent à effectuer le raccordement de ce secteur de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas depuis le hameau des Estachys en prolongeant le réseau AEP existant sur un linéaire d'environ 340 m.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 54 992,00€ HT.

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante

	Taux de financement	Montant HT
Etat (DETR)	30%	16 497,60 €
Département	30%	16 497,60 €
Commune	40%	21 996,80 €
Total	100%	54 992,00 €

Le conseil municipal délibère et décide :

↳ **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux de mise aux normes de la défense incendie de la Garenne,

↳ **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,
Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 DEC. 2023